

LES LOIS PILIERS DU CPAS : MISE A JOUR DES CONNAISSANCES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Pôle d'activité

CPAS ET AIDE AUX PERSONNES

Formule

En ligne

Prix/participant

240,00 €

Nombre max. de participants/session

20

Prix/session réservée

3.565,00 €

Prix/session sur-mesure

Contactez-nous

Durée de la formation

6 demi-journées (21 heures)

Personne de contact

Patrick GILET Gestionnaire de dossiers clients - Gestionnaire IT

pgilet@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

L'objectif de cette formation est de donner aux collaborateurs ayant récemment intégré un CPAS une bonne base dans les différentes matières relatives aux lois piliers et de permettre, aux collaborateurs plus avertis, une mise à jour de leurs connaissances.

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les contenus des différents textes légaux principaux relatifs aux activités et au fonctionnement d'un CPAS
- Appliquer les trois lois dans l'analyse des différents cas auxquels ils sont confrontés

- Consulter le texte législatif d'application en cas de besoin dans l'exercice de leur fonction

Public cible

La formation s'adresse aux différents agents travaillant au sein des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Méthodes pédagogiques

La formation est principalement axée sur l'application des lois via des analyses de cas, des exercices pratiques et la manipulation des différents textes de lois.

Les articles clés des différentes lois seront analysés et illustrés par des situations concrètes issues de l'expérience des agents et du formateur ou issues de l'actualité.

La formule distancielle alterne les méthodes pédagogiques (exposés, brainstorming, quizz via plateforme, etc) et tente de faire participer un maximum les participants en usant d'outils interactifs adaptés au public cible.

Contenu

1. Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale

- Contexte général
- Où introduire la demande ? Le centre secourant et le centre compétent
- Quid en cas d'incompétence territoriale ?
- Recouvrement et remboursement des frais de l'aide sociale
- Les sanctions

2. Loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS incluant les modifications de l'ordonnance bruxelloise du 15 février 2019

A. La loi du 1976 incluant les modifications de l'ordonnance du 15 février 2019

- Les missions du CPAS
- Les organes spécifiques du CPAS (le conseil et le bureau permanent) et le personnel
- Le droit à l'aide social : le droit au minimum d'existence et les mécanismes de solidarité (principes, méthodes, conditions, formes)
- Le financement et la tutelle administrative

B. Les nouveaux documents utilisables pour les partenariats dans le cadre de l'article 60§7

- Contexte de la création des conventions
- Objectifs de la création des conventions
- Contenu des conventions individuelles

- Contenu des conventions - cadres
- Contenu des contrats de mise à disposition

Loi du 26 mai 2002 et la loi du 21 juillet 2016 relatives au droit à l'intégration sociale

A. La loi du 26 mai 2002

- Les catégories de bénéficiaires
 - Modalité d'application du droit d'intégration
1. Montant et calcul
 2. Procédures de demande d'un revenu d'intégration
 3. Recouvrements
 4. Sanctions
 5. Recours

B. Le loi du 21 juillet 2016 portant modification de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale

- Les PIIS : le projet individualisé d'intégration sociale